



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONSDU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :

51

Séance du 7 octobre 2025

Objet

L'an deux mil vingt-cinq, le sept octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

EHPAD Les Charmilles

Souscription d'un emprunt de 400 000 euros pour l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025 de l'EHPAD Les Charmilles auprès de la Banque Postale

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Lanson, Denigot, Torlay, Abi Fadel, Brault, Porcher, Maës, Salitra, Motte-Tchernia, Gautier et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Néant

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Néant

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

Nombre des membres du Conseil	
En exercice	13
Présents	13
Votants	13
Vote	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

EHPAD LES CHARMILLES

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 400 000 EUROS POUR L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES (EPRD) 2025 DE L'EHPAD LES CHARMILLES AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°37 du 1^{er} juillet 2025 approuvant l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025 de l'EHPAD des Charmilles,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2084-098 du 21 novembre 2024 portant sur la résiliation anticipée du bail emphytéotique de 1985 passé entre la SA d'HLM Les Foyers et la Ville de Redon,

Vu l'indemnité de résiliation du bail emphytéotique versée par la Ville de Redon à la SA HLM Les Foyers à hauteur de 460 000 €, frais de notaire inclus,

Considérant la décision prise de céder les bâtiments grappes à l'EHPAD des Charmilles au prix de la résiliation anticipée du bail emphytéotique,

Considérant la situation financière de l'EHPAD des Charmilles et l'absence de Fonds de roulement pour soutenir une telle dépense,

Considérant la nécessité, pour l'EHPAD des Charmilles, de souscrire un emprunt pour supporter la dépense de rachat des bâtiments grappes à la Ville de Redon,

Considérant les deux offres bancaires reçues dans le cadre de la consultation menée,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par Finance Active en date du 2 septembre 2025,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de contracter, auprès de la Banque Postale, un emprunt à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt : 400 000 EUR.

Durée du contrat de prêt : 15 ans.

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 05/12/2025, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.74 %.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.

Mode d'amortissement : constant.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 0,15% du montant du contrat de prêt.

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de prêt réglant les conditions du prêt et la demande de réalisation des fonds. Il est habilité à procéder ultérieurement, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour extrait conforme,

~~Pascal Duchêne,
Président du CCAS~~

La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS

